



Code d'éthique du pêcheur sportif de saumon de la rivière Ouelle



1. Respect des propriétés privées.

Empruntez les sentiers d'accès aux fosses ainsi que les stationnements identifiés par la Société de Gestion de la rivière Ouelle (SGRO).

2. Respect de l'environnement.

Laissez les sites de pêche dans l'état où vous aimeriez les retrouver. Des poubelles sont disponibles en certains endroits. Veuillez jeter ou rapporter vos déchets. Aussi, ramassez autant que possible les mouches brisées ou les avançons usés, car ils peuvent représenter un danger pour la petite faune.

3. Signalez tout acte de braconnage.

Aidez-nous à protéger la population de saumon atlantique de la rivière Ouelle.



S.O.S. Braconnage au 1-800-463-2191

4. Comportement du pêcheur.

Évitez d'approcher une fosse de façon brusque et/ou bruyante, cela pourrait faire fuir ou déranger les saumons. Évitez également d'entrer trop profondément dans l'eau. Faites preuve de civisme envers les autres pêcheurs présents. Demeurez poli et courtois.

5. Pêche en rotation.

Pour donner une chance égale à tous, le pêcheur sportif doit pratiquer la pêche en rotation. Pour ce faire, il faut procéder de la façon suivante :

- Le pêcheur débute la rotation en amont de la fosse.
- Celui-ci respecte un délai de pêche de 10 minutes avant de se déplacer vers l'aval et ainsi laisser la place à un autre pêcheur de prendre part à la rotation.
- Il est permis de faire un changement de mouche pourvu que le pêcheur respecte ses délais de rotation.
- Si un saumon monte sur la mouche, mais ne la prend pas, il est permis au pêcheur de faire une pause dans sa rotation afin de changer de mouche et de refaire quelques lancers sans perdre sa place dans la rotation. Faites preuve de civisme en laissant et respectant un délai supplémentaire raisonnable. Si le saumon ne démontre pas d'intérêt, le pêcheur doit se déplacer vers l'aval pour laisser la chance aux autres ou se retirer de la fosse s'il terminait la couverture complète de celle-ci.
- Lorsqu' un saumon prend la mouche, tous les autres pêcheurs doivent retirer leur ligne de l'eau pour éviter de nuire au pêcheur chanceux. Lorsque le combat sera terminé, les pêcheurs pourront recommencer à s'exécuter tout en conservant la position qu'ils détenaient dans cette rotation.
- Lorsqu' un pêcheur perd malheureusement sa prise lors d'un combat, il doit attendre pour reprendre sa place dans la rotation en amont de la fosse.
- Pour une raison ou pour une autre, si un pêcheur doit quitter la rotation, celui-ci devra attendre pour reprendre place en amont de la fosse.
- Si l'on pêche seul ou à un nombre limité de pêcheurs, vous pouvez (selon **entente préalable avec les autres seulement**) procéder de façon différente. Faites toujours preuve de courtoisie pour respecter le bon déroulement de la rotation.

6. Pêche des deux côtés d'une fosse

Si une fosse est pêchée par les deux rives, les pêcheurs des deux côtés doivent observer une seule et unique rotation. Ils doivent conserver des distances raisonnables entre - eux pour permettre à tout un chacun de bien couvrir la fosse. Le but étant de donner une chance égale à tous.

7. Remise à l'eau

La remise à l'eau du grand saumon atlantique est maintenant obligatoire par décret du Ministre de la Forêt, de la faune et des Parcs. Pour ce faire, la Société de gestion de la rivière Ouelle vous demande de respecter les points suivants pour optimiser la survie des géniteurs :

- Limiter au maximum la durée du combat avec votre prise (ceci implique d'appliquer une pression suffisante pour fatiguer plus rapidement le saumon)
- Utiliser des hameçons simples et idéalement en écraser l'ardillon pour faciliter le décrochage de la prise et limiter les blessures. Si vous connaissez quand même des difficultés à libérer votre prise, il est conseillé de couper rapidement votre avançon le plus près de la mouche.
- Utiliser des filets à mailles fines.
- Garder le poisson dans l'eau et ne pas l'échouer sur la berge.

Pour en connaître davantage sur la bonne façon de procéder, un montage vidéo préparé conjointement par la Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (F.Q.S.A.) et la Fédération du Saumon Atlantique (F.S.A.) est disponible au lien suivant :

http://www.youtube.com/watch?v=INB_7VZ7e08



Atlantic Salmon Federation
Fédération du Saumon Atlantique

***Il est fortement suggéré aux pêcheurs sportifs de la rivière de se limiter à capturer-remettre un nombre de deux (2) saumons par jour de pêche.**

Tout saumon capturé dans le but d'être conservé doit immédiatement se voir apposer le coupon de transport (tag) par le pêcheur .Il doit ensuite être enregistré au bureau de la Société de gestion. De même, les remises à l'eau doivent également être enregistrées. Ces données importantes peuvent avoir une influence significative sur le taux de succès de capture de la rivière.

Enfin, la SGRO encourage les pêcheurs sportifs à enregistrer toute capture de truite Arc-en-ciel en communiquant avec la station la plus près.

8. Connaître la réglementation

Tout pêcheur doit avoir sur soi en tout temps son ou ses permis de pêche valides en fonction de l'espèce visée. Il doit s'assurer qu'il s'exécute dans les bonnes périodes (dates et heures légales) et aux bons endroits.

9. Communication et respect

La bonne communication ainsi que le respect entre les pêcheurs sont l'assurance que tout un chacun pourra vivre une belle expérience de pêche garante d'un agréable souvenir.
Bonne pêche et bonne saison !

P.-S. La forme masculine a été conservée uniquement pour alléger le texte ...bonne pêche, mesdames!

Société de gestion de la Rivière ouelle inc. (S.G.R.O.)

35, rue Caron

Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Tél. : 418 852-2430 Téléc. : 418 852-2590

Hors saison : 418 852-2356 poste 206

Courriel : develop-stpacome@bellnet.ca